



Strasbourg, le 21 avril 2022

Madame la Directrice,

Dans le cadre de la télé déclaration des dossiers de demande de bourse régionale d'études pour les formations sanitaires et sociales, je vous informe que, pour la rentrée de septembre 2022, l'extranet sera accessible sur le site du Conseil Régional Grand Est (<https://boursesanitaireetsociale.grandest.fr/>) à compter du **2 mai 2022** pour les étudiants entrants en 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} année et à compter du **1er juillet 2022** pour les primo-entrants.

A cette fin, j'ai l'honneur de vous transmettre, le code d'accès spécifique à votre Institut :

IFSI9409

Vous voudrez bien prendre toutes dispositions (affichage sur panneau d'information au sein de l'Institut, diffusion note interne, site internet de l'Institut, site internet de l'établissement pivot, réunion d'information etc..) pour informer dès à présent, tout étudiant/élève admis ou prochainement admis en 2^{ème}, 3^{ème} année voire 4^{ème} année et particulièrement ceux qui se trouveraient en stage professionnel et qui n'auraient peut-être pas l'occasion de revenir au sein de l'Institut d'ici la fin de la période d'ouverture de l'Extranet ainsi que tout élève primo-entrant, des éléments suivants :

- ✓ La demande de bourse doit être créée en ligne et déposée sur le site internet dédié, puis complétée dans les délais fixés. Toute la procédure s'effectue par voie dématérialisée.
- ✓ Le code précité est **confidentiel** et destiné uniquement aux élèves ou étudiants inscrits qui seront effectivement entrés en formation.
- ✓ La date dépôt des demandes est fixée au **30 septembre 2022**
- ✓ Les étudiants disposent jusqu'au **dates précitées ci-dessus** pour télé-déclarer leur dossier de demande de bourse régionale d'études.

1

Région Grand Est